

Membres :

- Présents : 12
- Absent : 1
- Votants : 13

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Vendredi 22 Octobre 2021

Le vendredi 22 Octobre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jack VERRIEZ, Maire.

Etaient présents : Mme SERVAIS Nathalie, Mrs PONS Nicolas, SOUCHON Pierre-Elisée, adjoints
Mmes GAGNEUX Elodie, KROLIKOWSKI Delphine, RIEUTORD Isabelle Mrs BORGHERO Xavier,
BRAHIC Gaëtan, GOURDON David, PORTAL Jérôme, ROUSSEL Michel, Conseillers.

Absents excusés : Madame MARION Eva qui donne procuration à Madame SERVAIS Nathalie

Démissionnaires : Mme Sandrine PELLEGRINO, Mr Cyril GINS

Monsieur Brahic Gaëtan est nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, indique que le procès-verbal de la séance précédente a été transmis à l'Assemblée par voie dématérialisée et qu'il convient aujourd'hui de le mettre aux voix pour adoption.

Adopté à l'unanimité

Monsieur ROUSSEL Michel demande à prendre la parole et souhaite que son intervention soit consignée dans le procès-verbal.

Demande acceptée par Monsieur le Maire.

Intervention de Mr Roussel

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Je m'adresse à vous au nom des cinq conseillers municipaux qui ont effectivement adressé le 29 septembre une lettre recommandée à Monsieur le Maire dont je vais vous donner lecture :

« Nous venons par la présente solliciter une rencontre avec l'ensemble des élus majoritaires afin d'énoncer les problématiques et difficultés que nous rencontrons depuis le début de notre mandat et également de pouvoir exposer collégalement nos conclusions.

Nous avons choisi une voie formelle afin que vous mesuriez l'importance de cette réunion.

Veillez croire à l'assurance de nos salutations distinguées. »

Dans ce courrier, comme il est noté nous demandons une réunion des élus **majoritaires** dans l'espoir de trouver une ou des solutions.

Monsieur le Maire, vous avez fait le choix de réunir à la place l'ensemble des conseillers municipaux. Ce choix vous appartient, mais il dénote de votre part, une fois de plus, votre volonté de refuser le dialogue au sein de la majorité qui vous a élu.

Au conseil municipal, nous ne représentons pas que nous-mêmes. Nous avons, les uns et les autres, été élus par nos concitoyens, nous représentons l'ensemble des habitants de Mialet, et nous leur devons des comptes.

Nous ne sommes pas ici ni pour régler des différends personnels, ni pour "faire tourner une boutique » comme vous le dites Monsieur Le Maire dans la presse locale, mais pour gérer les affaires communales en leur nom et au grand jour.

C'est pourquoi, nous demandons à ce que cette intervention soit consignée in extenso au procès-verbal de cette séance du conseil municipal.

Lors des élections, les mialétain-e-s ont choisi de nous faire confiance pour porter le programme ambitieux que nous leur avons proposé.

J'en rappelle ici les grandes lignes :

- Assurer une gestion responsable, en toute transparence et faire primer l'intérêt général sur les intérêts particuliers
- Poursuivre l'élaboration et adopter notre document d'urbanisme
- Cultiver le lien social et intergénérationnel
- Donner des perspectives de préservation de l'environnement, d'un tourisme durable et d'offres culturelles de qualité.

En vous élisant Monsieur le Maire, notre majorité municipale vous a accordé sa confiance et donné mandat, au nom de tous les mialétain-e-s, pour coordonner la mise en œuvre de ce programme électoral et mobiliser toutes les énergies de la commune vers sa réalisation.

A ce titre, nous pouvons nous prévaloir aujourd'hui des réalisations positives suivantes :

- Création de la commission extra municipale « affaires sociales »
colis de Noël aux personnes âgées, semaine bleue.
- Culture et communication : mise en place du bulletin municipal, création du site internet, informatisation de la bibliothèque, festivités du 14 juillet, préparation d'un festival de musique (annulé pour cause de pass sanitaire).
- Travaux : barrières à la Rouquette et au tennis, ralentisseur à Paussan, chemins à Pégairoles, au chemin du Fes... ,
- murs de l'ancien cimetière, et lancement d'une étude par le CEREG sur le nouveau cimetière
- aménagement de l'espace autour du monument aux morts
- vote pour les profils de baignade, ou plus précisément profils de vulnérabilité
- remise en chantier du PLU:
- vote pour l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité communal

Sur toutes ces avancées, nous avons mobilisé toute notre énergie et c'est bien mal nous payer en retour de notre engagement au service de notre commune et de ses habitants!

Tout cela, c'est ce qui se voit, mais nous renouvelons notre alerte sur la nécessité d'engager une réflexion de fond, pour une vision globale, que nécessite l'élaboration des projets plus ambitieux. Nous regrettons de devoir sans cesse insister pour peut-être un jour enfin avoir cette réflexion sur de tels sujets:

- la rénovation du camping
- la réhabilitation du bâtiment avenue Jacques Bernard
- le bilan énergétique sur les logements communaux et travaux qui en découlent
- le devenir du terrain de foot
- le parking à la rivière etc

Nous savons tous ici présents que pour voir émerger les grands projets qui prendront du temps, qui engageront de gros moyens financiers, il est indispensable de travailler sur le fond pour voir éclore des concepts qui répondront aux souhaits des mialétain-e-s.

Pour cela il nous faut organiser l'action . N'est ce pas votre rôle, Mr le Maire que d'insuffler une dynamique de travail? De planifier, de coordonner, de provoquer des réunions, de les animer, d'aider votre équipe à concrétiser son engagement, ce pour quoi nous donnons de notre temps dans l'intérêt général. Nous espérons, nous attendions tout cela!

Nous ne nous sommes pas engagés pour :

- avaliser les décisions sans débats
- traiter les dossiers avec partialité
- être informés par la population d'actions engagées par la commune
- travailler sans transparence envers les mialétain-e-s et sans leur participation

- voir des dossiers votés (budget d'environ 50000€) puis enterrés pour divergence de méthodes
- que chaque interrogation soit considérée comme un mouvement de contestation
- nous entendre dire que chaque dossier important est géré par nos partenaires (EPTB, ENEDIS, ORANGE, AGGLO, REAAL, ...) et que nous n'aurions plus rien à dire et à faire.

C'est de tous ces sujets que nous désirions parler Mr le Maire, en vous demandant une rencontre dans notre courrier du 29 septembre, dans le but de retrouver une méthode de travail au sein de la majorité, conforme à nos engagements de campagne. Vous avez préféré écarter toute discussion en nous désignant comme opposants. Nous espérons que votre expérience antérieure nous soit davantage bénéfique.

Après la démission de votre 1^{er} adjoint et d'une conseillère de notre liste dès novembre 2020, nous prenons acte aujourd'hui de votre décision d'enlever les délégations à deux adjoints et de ce fait, à tous les conseillers municipaux, et en toute logique de dissoudre ensuite la majorité municipale pour en retrouver une à votre main.

Chacun comprendra que cela ne répond pas à la question posée, et à poursuivre la même méthode avec une autre majorité, cela portera les mêmes fruits!

Une chose est sûre, nous restons conseillers municipaux.

Nous ne sommes pas dans une volonté de démission ni d'opposition.

Nous sommes attachés à la poursuite du programme pour lequel nous avons été élus. Nous serons vigilants, nous continuerons avec les moyens à notre disposition à soutenir les projets et les valeurs de la démocratie. Les mialétain-e-s pourront compter sur nous pour porter leur parole au sein du Conseil municipal, et les informer autant que nous le pourrons sur l'évolution de ces projets pour le Mialet de 2026.

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, merci de nous avoir écouté. »

E.MARION N.SERVAIS D.KROLIKOWSKI P-E SOUCHON
M.ROUSSEL

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour.

DCM 2021/31 : Maintien ou non des fonctions de 1^{ère} Adjointe au maire après retrait de l'ensemble des délégations

Vu la délibération n°2020/36 en date du 4 décembre 2020 par lequel la commune a décidé de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire et qui acte que le tableau des Conseillers Municipaux est modifié et que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve donc promu d'un rang au tableau des adjoints ;

Vu l'élection de Madame SERVAIS Nathalie en date du 03/07/2020 en qualité de 2^{ème} adjointe au Maire et la délibération en date du 04/12/2020 actant l'avancement de rang de Mme Servais et la promotion de celle-ci en qualité de première adjointe au Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (l'article L 2121-18 et L 2122-23) qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation,

Vu l'arrêté du Maire n° 2021/19 en date du 13 octobre 2021 portant retrait de délégations de fonctions et de signature accordées à Madame Servais Nathalie

Le Conseil Municipal est à présent informé des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent : « Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Selon l'article L 2121-21 du CGCT, le vote a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin public à la demande du quart des membres présents (le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote) ou au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer tout d'abord sur la nature du scrutin (public ou secret) et ensuite sur le maintien ou non de Madame Servais dans ses fonctions de 1^{ère} adjointe au Maire.

Après vote au scrutin public et délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas maintenir Madame Servais Nathalie dans ses fonctions de 1^{ère} Adjointe.

Adopté

Pour : 8 Contre : 5 (E.Marion, N.Servais, D.Krolikowski, P-E Souchon, M.Roussel)

Abstention : 0

DCM 2021/32 : Maintien ou non des fonctions de 3ème Adjoint au maire après retrait de l'ensemble des délégations

Vu la délibération n°2020/36 en date du 4 décembre 2020 par lequel la commune a décidé de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire et qui acte que le tableau des Conseillers Municipaux est modifié et que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve donc promu d'un rang au tableau des adjoints ;

Vu l'élection de Monsieur Souchon Pierre-Elisée en date du 03/07/2020 en qualité de 4^{ème} adjoint au Maire et la délibération en date du 04/12/2020 actant l'avancement de rang de Mr Souchon et la promotion de celui-ci en qualité de troisième adjoint au Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (l'article L 2121-18 et L 2122-23) qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2021/20 en date du 13 Octobre 2021 portant retrait de délégation de fonctions et de signature accordées à Monsieur Souchon Pierre-Elisée ;

Le Conseil Municipal est à présent informé des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent : « Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Selon l'article L 2121-21 du CGCT, le vote a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin public à la demande du quart des membres présents (le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote) ou au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer tout d'abord sur la nature du scrutin (public ou secret) et ensuite sur le maintien ou non de Monsieur SOUCHON dans ses fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire.

Après vote au scrutin public et délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas maintenir Monsieur SOUCHON dans ses fonctions de 3^{ème} Adjoint.

Adopté

Pour : 8 Contre : 5 (E.Marion, N.Servais, D.Krolikowski, P-E Souchon, M.Roussel)

Abstention : 0

DCM 2021/33 : Commissions Municipales (annule et remplace DCM 2020/37)

Pour rappel Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission

Après délibération, il est décidé :

Commission Finances, Communauté d'Agglomération d'Alès

Président : Verriez Jack, Maire

Membres : Brahic Gaëtan, Portal Jérôme, Xavier Borghero, Michel Roussel, Nathalie Servais

Rapporteur : Verriez Jack

Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement

Président : Verriez Jack, Maire

Membres : Isabelle Rieutord Brahic Gaëtan, Xavier Borghero, Eva Marion, Pierre-Elisée Souchon

Rapporteur : Xavier Borghero

Commission Affaires sociales, Enfance, école

Président : Verriez Jack, Maire

Membres : Gagneux Elodie, Portal Jérôme, Isabelle Rieutord, Delphine Krolikowski, Michel Roussel

Rapporteur : Gagneux Elodie

Commission Travaux, Réseaux, Voirie

Président Verriez Jack, Maire

Membres : Nicolas Pons, Xavier Borghero, David Gourdon, Pierre-Elisée Souchon, Michel Roussel

Rapporteur : Pons Nicolas

Commission Tourisme et développement économique

Président : Verriez Jack, Maire

Membres : Brahic Gaëtan, Isabelle Rieutord, David Gourdon, Eva Marion, Nathalie Servais

Rapporteur : Brahic Gaëtan

Commission Sport, Jeunesse, Vie associative

Président : Verriez Jack, Maire

Membres : Brahic Gaëtan , Gagneux Elodie, Pons Nicolas, Delphine Krolikowski, Eva Marion

Rapporteur : Brahic Gaëtan

Commission Culture, Communication, vie participative

Président : Verriez Jack, Maire

Membres : Gagneux Elodie, Isabelle Rieutord, Brahic Gaëtan, Delphine Krolikowski, Pierre-Elisée Souchon

Rapporteur : Isabelle Rieutord

Adopté

Pour : 8 Contre : 5 (E.Marion, N.Servais, D.Krolikowski, P-E Souchon, M.Roussel)

Abstention : 0

DCM 2021/34 : Commission d'appel d'offres (annule et remplace DCM 2020/39)

Monsieur le Maire est Président de droit.

Membres élus proportionnellement (trois) : Portal Jérôme, Borghero Xavier, Roussel Michel

Membres suppléants (trois) : Gourdon David, Pons Nicolas, Servais Nathalie

Adopté

Pour : 8 Contre : 5 (E.Marion, N.Servais, D.Krolikowski, P-E Souchon, M.Roussel)

Abstention : 0

DCM 2021/35 : Référent au Parc National des Cévennes (annule et remplace CM 2020/38)

Monsieur le Maire propose Mr Portal Jérôme (titulaire) et Mr Brahic Gaëtan (Suppléant) pour cette mission.

Après en avoir délibéré, Mr Portal Jérôme (titulaire) et Mr Brahic Gaëtan (Suppléant) sont désignés comme élus référents au Parc National des Cévennes.

Adopté

Pour : 8 Contre : 5 (E.Marion, N.Servais, D.Krolikowski, P-E Souchon, M.Roussel)

Abstention : 0

DCM 2021/36 : Désignation du correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (annule et remplace DCM 2020/40)

Considérant la nécessité de désigner au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à l'assemblée consultative du CAUE, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).

2. Le correspondant sera convié aux manifestations de sensibilisation du CAUE à l'intention des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...)

3. Le correspondant sera invité aux actions culturelles du CAUE et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

En conséquence, il est proposé de désigner Monsieur Xavier Borghero en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard

Le conseil municipal décide de nommer Monsieur Xavier Borghero pour assurer cette fonction.

Adopté

Pour : 8 Contre : 5 (E.Marion, N.Servais, D.Krolikowski, P-E Souchon, M.Roussel)

Abstention : 0

DCM 2021/37 : Délégués S.M.E.G (Annule et remplace DCM 2020/19)

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des délégués du Syndicat Mixte D'Electrification du Gard :

Sont élus :

- titulaires : Verriez Jack

- suppléants : Gourdon David

Adopté

Pour : 8 Contre : 5 (E.Marion, N.Servais, D.Krolikowski, P-E Souchon, M.Roussel)

Abstention : 0

DCM 2021/38 : Référent pour l'Atlas de la Biodiversité (modification partielle de la DCM 2021/28)

Après délibération le conseil municipal :

Décide

De maintenir Mr Verriez, élu titulaire référent pour le suivi de l'Atlas de la Biodiversité Communale et de nommer Jérôme Portal suppléant en cas d'absence du titulaire.

Adopté

Pour : 8 Contre : 5 (E.Marion, N.Servais, D.Krolikowski, P-E Souchon, M.Roussel)

Abstention : 0

DCM 2021/39 : Délégués D.F.C.I (Défense des Forêts Contre les Incendies) – (Annule et remplace DCM 2020/18)

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des délégués du Syndicat D.F.C.I. des Basses Vallées Cévenoles

Sont élus à la majorité :

- titulaires : Portal Jérôme, Gourdon David

- Suppléants : Pons Nicolas, Xavier Borghero

Adopté

Pour : 8 Contre : 5 (E.Marion, N.Servais, D.Krolikowski, P-E Souchon, M.Roussel)

Abstention : 0

DCM 2021/40 : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions « Défense » (Annule et Remplace DCM 2020/22)

Attendu qu'une circulaire du 26 octobre 2001, prévoit la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Cet élu a pour fonction de servir, au niveau communal, de relais d'information entre le ministère de la Défense et les administrés afin d'assurer et de développer le lien Armée-Nation.

Le conseil municipal décide de nommer Monsieur Verriez Jack pour assurer cette fonction.

Adopté

Pour : 8 Contre : 5 (E.Marion, N.Servais, D.Krolikowski, P-E Souchon, M.Roussel)

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55